

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	RUE AMBROISE PARE
CP - Ville :	53400 CRAON
Référence client :	_0008000002_
Rapport émis le :	07/10/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 23 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 7 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 10 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 15 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

Présence de pièce(s) non visitée(s)

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien :	RUE AMBROISE PARE 53400 CRAON	Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT	Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Batiment :	Non communiqué	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Etage :	Non communiqué		Ref donneur d'ordre : CVMAY01
Références client :	_0008000002_		
N° de lot :	Non communiqué - Non communiqué	Date commande : 29/09/2016	
Descriptif sommaire :	Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage	Date repérage : 29/09/2016	
		Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT	
Date de construction ou permis de construire :		Rapport émis le : 07/10/2016	
Fonction du bâtiment :	Habitation (Parties communes)		
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement		Nom prénom : MORA Denis	
Siret : 441355914		Fonction : Responsable technique	
Nom prénom : GARDENAT Ludovic			
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE		Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
Certification n° : CPDI 4002 V3	Délivré le 23/06/2016		
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
sous-sol	Vol 1 (Séchoir 1)	sous-sol	Vol 2 (Local commun N°4)
sous-sol	Vol 3 (Local vo N°4)	sous-sol	Vol 4 (Séchoir 2)
sous-sol	Vol 5 (Local commun N°2)	sous-sol	Vol 6 (Local vo N°2)
sous-sol	Vol 7 (Séchoir 3)	sous-sol	Vol 8 (Local fioul)
sous-sol	Vol 9 (Chaufferie)	N°4 RDC à R+2	Vol 10 (Hall d'entrée N°4)
N°4 RDC à R+2	Vol 11 (RDC N°4)	N°4 RDC à R+2	Vol 12 (R+1 N°4)
N°4 RDC à R+2	Vol 13 (R+2 N°4)	N°2 RDC à R+2	Vol 14 (Hall d'entrée N°2)
N°2 RDC à R+2	Vol 15 (RDC N°2)	N°2 RDC à R+2	Vol 16 (R+1 N°2)
N°2 RDC à R+2	Vol 17 (R+2 N°2)	combles	Vol 18 (Comble N°4)
combles	Vol 19 (Comble N°2)	masse & toiture	Vol 20 (Toiture)
façade avant gauche	Vol 21 (façade avant gauche)	façade avant droite	Vol 22 (façade avant droite)
pignon gauche	Vol 23 (pignon gauche)	façade arrière	Vol 24 (façade arrière)
pignon droit	Vol 25 (pignon droit)	masse & toiture	Vol 26 (extérieurs)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

Localisation	Matériau	Justification d'impossibilité technique
Vol 1 (Séchoir 1)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 3 (Local vo N°4)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 2 (Local commun N°4)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 4 (Séchoir 2)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 5 (Local commun N°2)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 7 (Séchoir 3)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 9 (Chaufferie)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 8 (Local fioul)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 6 (Local vo N°2)	Panneaux collés	Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.
Vol 9 (Chaufferie)	Calorifugeage	impossible de voir les matériaux présents sous les calorifugeages plastiques sans détérioration du matériau

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 3 (Local vo N°4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 3 (Local vo N°4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (Local vo N°2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (Local vo N°2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 16 (R+1 N°2)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 17 (R+2 N°2)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°2)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 12 (R+1 N°4)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 13 (R+2 N°4)	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 19 (Comble N°2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (Comble N°2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 20 (Toiture)	Matériau noir avec fibres visibles	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 26 (extérieurs)	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif sur analyse	
Vol 20 (Toiture)	Mitron		Positif sur jugement personnel éléments ponctuels de toiture. un accès avec une nacelle est nécessaire pour être exhaustif.
Vol 20 (Toiture)	Mitron		Positif sur jugement personnel éléments ponctuels de toiture. un accès avec une nacelle est nécessaire pour être exhaustif.

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous les bardages (plaques beiges et bardage de pierres) présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux présents autour des menuiseries des étages supérieures (joints et reprises d'étanchéités) non accessibles sans accéder aux logements des locataires afin de réaliser un repérage exhaustif. Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
combles												
Vol 19 (Comble N°2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S77						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (Comble N°2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S78						Présence sur document	EP
Vol 18 (Comble N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P33	Réalisation d'un prélèvement	enduits ciment de cheminée	P33	Enduit compact gris hétérogène + matériau fibreux blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Comble N°4) - Vol 19 (Comble N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S79 - S80 - S138	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P33	enduits ciment de cheminée	P33	Enduit compact gris hétérogène + matériau fibreux blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
masse & toiture												
Vol 20 (Toiture)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	P34	Réalisation d'un prélèvement		P34	Matériau noir avec fibres visibles	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	P44	Réalisation d'un prélèvement	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S151 (P44)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P44	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S152 (P44)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P44	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP



masse & toiture												
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S153 (P44)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P44	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S154 (P44)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P44	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 26 (extérieurs)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S155 (P44)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P44	evacuation EP + mortier de rebouchage - au dessous du conduit acier	P44	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 20 (Toiture)	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Mitron	B	S156						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage éléments ponctuels de toiture. un accès avec une nacelle est nécessaire pour être exhaustif.	EP
N°2 RDC à R+2												
Vol 17 (R+2 N°2) - Vol 16 (R+1 N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S65 - S66	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	joints de parpaings	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S61	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	voiles beton banché brut	P3	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P17	Réalisation d'un prélèvement	enduit sous peintures décoratives	P17	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N°2 RDC à R+2												
Vol 16 (R+1 N°2) - Vol 17 (R+2 N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S45 - S46 - S110	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	enduit sous peintures décoratives	P17	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P22	Réalisation d'un prélèvement	gouttelés blancs	P22	Enduit plâtreux blanc non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (RDC N°2) - Vol 16 (R+1 N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P22 - S122	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	gouttelés blancs	P22	Enduit plâtreux blanc non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (R+1 N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P23	Réalisation d'un prélèvement	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 17 (R+2 N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S54 (P23)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 15 (RDC N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S55 (P23)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 14 (Hall d'entrée N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P24	Réalisation d'un prélèvement	hall d'entrée	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (R+2 N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P25	Réalisation d'un prélèvement	plafonds blancs dernier étage	P25	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N°2 RDC à R+2												
Vol 16 (R+1 N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P28	Réalisation d'un prélèvement	joints d'assemblage briques rouge	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 16 (R+1 N°2) - Vol 17 (R+2 N°2) - Vol 15 (RDC N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P28 - S59 - S60	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	joints d'assemblage briques rouge	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
N°4 RDC à R+2												
Vol 12 (R+1 N°4) - Vol 13 (R+2 N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S63 - S64	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	joints de parpaings	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S62	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	voiles beton banché brut	P3	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4) - Vol 12 (R+1 N°4) - Vol 13 (R+2 N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S107 - S108 - S109	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	enduit sous peintures décoratives	P17	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4) - Vol 12 (R+1 N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S123 - S124	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	gouttelés blancs	P22	Enduit plâtreux blanc non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S125 (P23)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 12 (R+1 N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S126 (P23)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 13 (R+2 N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S127 (P23)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	plafond sous-face escalier gouttelés blancs	P23	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP



N°4 RDC à R+2												
Vol 10 (Hall d'entrée N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S56	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	hall d'entrée	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (R+2 N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S128	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	plafonds blancs dernier etage	P25	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (RDC N°4) - Vol 12 (R+1 N°4) - Vol 13 (R+2 N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S137 - S138 - S139	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P28	jointes d'assemblage briques rouge	P28	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
sous-sol												
Vol 2 (Local commun N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	jointes de parpaings	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local commun N°4) - Vol 3 (Local vo N°4) - Vol 7 (Séchoir 3) - Vol 9 (Chaufferie) - Vol 8 (Local fioul) - Vol 5 (Local commun N°2) - Vol 6 (Local vo N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2 - S1 - S23 - S24 - S25 - S34 - S35	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	jointes de parpaings	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local commun N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P3	Réalisation d'un prélèvement	voiles beton banché brut	P3	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local commun N°4) - Vol 1 (Séchoir 1) - Vol 9 (Chaufferie) - Vol 8 (Local fioul) - Vol 7 (Séchoir 3) - Vol 5 (Local commun N°2) - Vol 6 (Local vo N°2) - Vol 4 (Séchoir 2) - Vol 3 (Local vo N°4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P3 - S2 - S21 - S22 - S88 - S89 - S90 - S91 - S92	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3	voiles beton banché brut	P3	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	



sous-sol												
Vol 4 (Séchoir 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P4	Réalisation d'un prélèvement		P4	Matériau fibreux rose avec poussières + couche bitumineuse noire non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Séchoir 2) - Vol 2 (Local commun N°4) - Vol 7 (Séchoir 3) - Vol 8 (Local fioul) - Vol 1 (Séchoir 1) - Vol 5 (Local commun N°2) - Vol 6 (Local vo N°2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P4 - S3 - S10 - S13 - S31 - S93 - S94 - S95 - S96	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4		P4	Matériau fibreux rose avec poussières + couche bitumineuse noire non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (Séchoir 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 3 (Local vo N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP



sous-sol												
Vol 2 (Local commun N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 4 (Séchoir 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 5 (Local commun N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP



sous-sol												
Vol 7 (Séchoir 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 9 (Chaufferie)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 8 (Local fioul)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP



sous-sol												
Vol 6 (Local vo N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Panneaux collés	I1 - 1	i1	colle des panneaux de fibralith					Impossible d'accéder à la colle sans destruction importante des panneaux fibralith. De plus impossible de voir les matériaux présents sous les panneaux.	EP
Vol 3 (Local vo N°4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S4	aération vo					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 3 (Local vo N°4)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S5						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 2 (Local commun N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P5	Réalisation d'un prélèvement	sous-face escalier + brut	P5	Enduit compact gris hétérogène + matériau compact blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local commun N°4) - Vol 5 (Local commun N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S6 - S11	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P5	sous-face escalier + brut	P5	Enduit compact gris hétérogène + matériau compact blanc	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Local vo N°4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P9	Réalisation d'un prélèvement	béton incliné V.O.	P9	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local vo N°2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S9	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	béton incliné V.O.	P9	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (Local fioul)	Perois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	de finition gris 1m de haut	P10	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	



sous-sol												
Vol 8 (Local fioul) - Vol 9 (Chaufferie) - Vol 3 (Local vo N°4) - Vol 6 (Local vo N°2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P10 - S26 - S27 - S33	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	de finition gris 1m de haut	P10	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Chaufferie)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	I2 - 1	i2	rigide plastiques gris					impossible de voir les matériaux présents sous les calorifugeages plastiques sans détérioration du matériau	1
Vol 6 (Local vo N°2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S37	aération vo					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 6 (Local vo N°2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S38						Présence sur document	EP



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

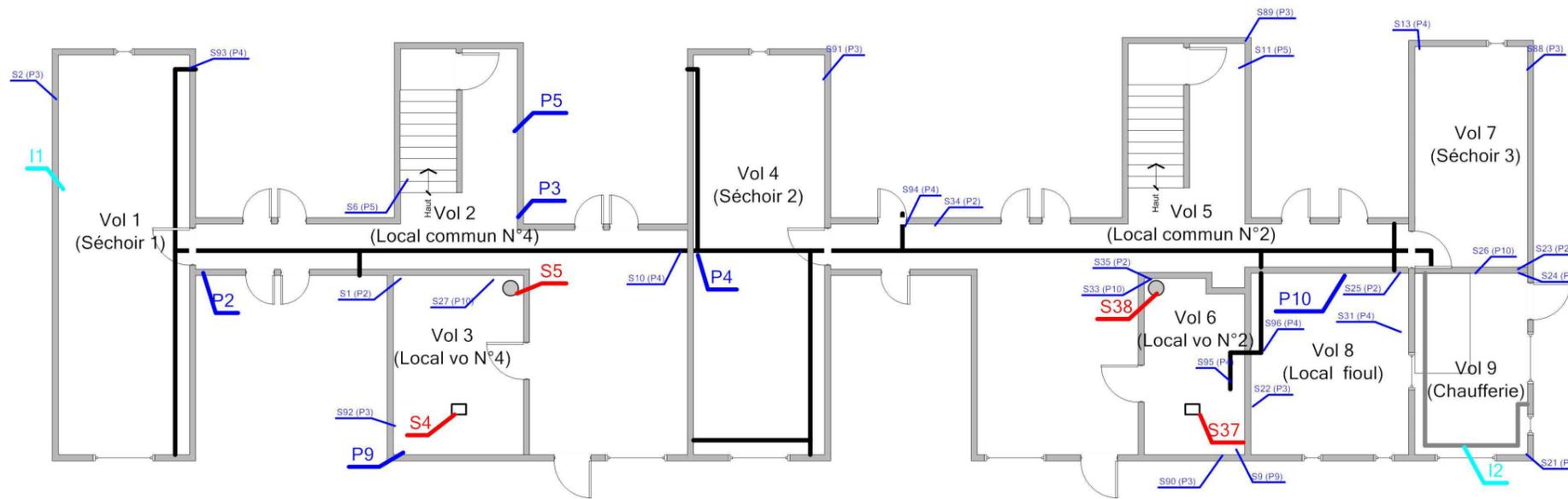
Ref.	Plans	Titre du plan
	sous-sol	sous-sol - Plan de repérage - Actions menées
	sous-sol	sous-sol - Plan des prélèvements
	sous-sol	sous-sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	N°4 RDC à R+2	N°4 RDC à R+2 - Plan de repérage - Actions menées
	N°4 RDC à R+2	N°4 RDC à R+2 - Plan des prélèvements
	N°4 RDC à R+2	N°4 RDC à R+2 - MPCA Toutes catégories confondues
	N°4 RDC à R+2	N°4 RDC à R+2 - MPCA Plafond et faux-plafonds
	N°2 RDC à R+2	N°2 RDC à R+2 - Plan de repérage - Actions menées
	N°2 RDC à R+2	N°2 RDC à R+2 - MPCA Toutes catégories confondues
	N°2 RDC à R+2	N°2 RDC à R+2 - Plan des prélèvements
	N°2 RDC à R+2	N°2 RDC à R+2 - MPCA Plafond et faux-plafonds
	combles	combles - Plan de repérage - Actions menées
	combles	combles - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	masse & toiture	masse & toiture - Plan de repérage - Actions menées
	masse & toiture	masse & toiture - MPCA Toutes catégories confondues
	masse & toiture	masse & toiture - MPCA Toiture et étanchéité
	masse & toiture	masse & toiture - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	façade avant gauche	façade avant gauche - Plan de repérage - Actions menées
	façade avant droite	façade avant droite - Plan de repérage - Actions menées
	pignon gauche	pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	façade arrière	façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	pignon droit	pignon droit - Plan de repérage - Actions menées

SOUS-SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000182

Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'une impossibilité technique
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

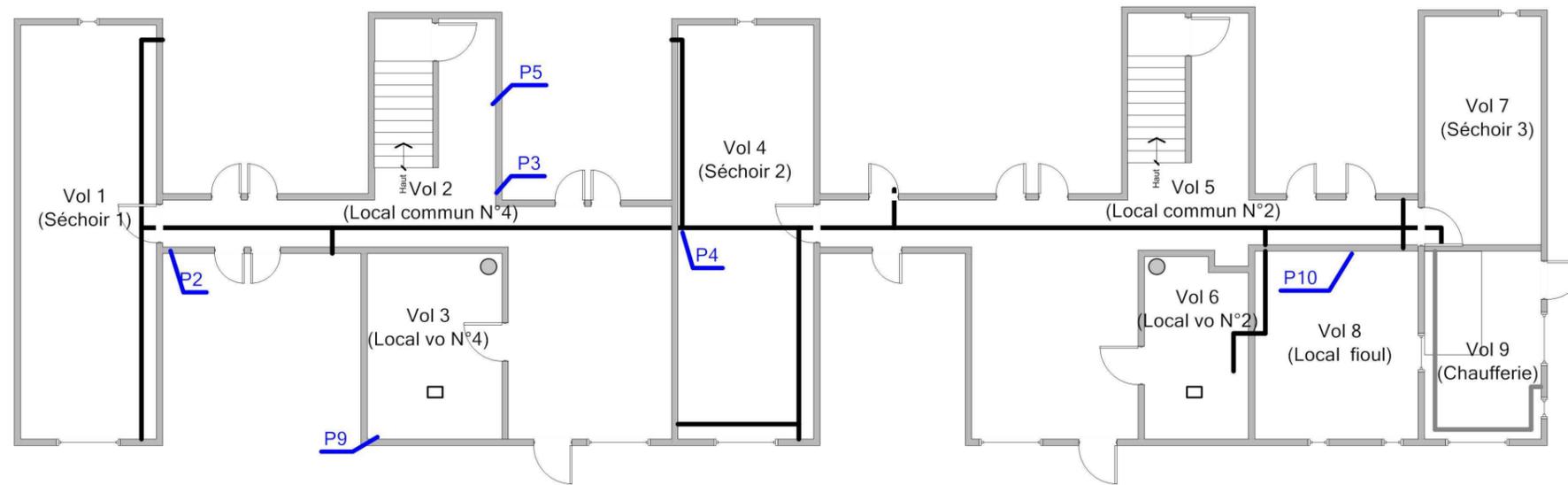
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

SOUS-SOL - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000182

Légende



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

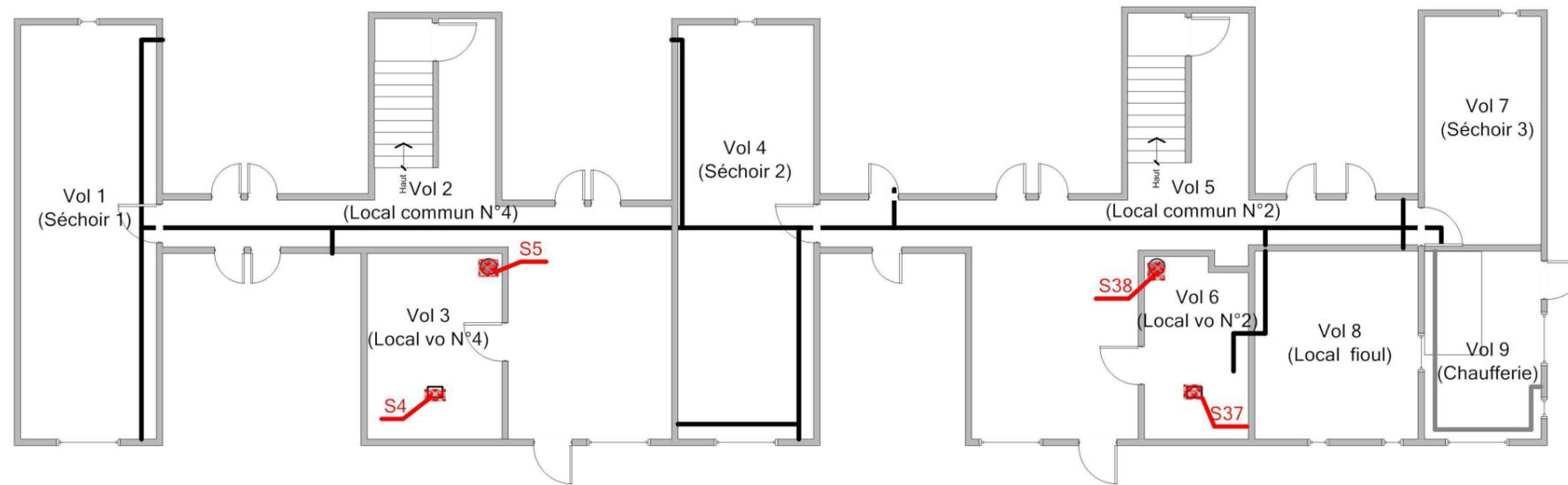
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

SOUS-SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000182

Légende

	S5: Conduit en fibres-ciment
	S38: Conduit en fibres-ciment
	S4: Conduit en fibres-ciment
	S37: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

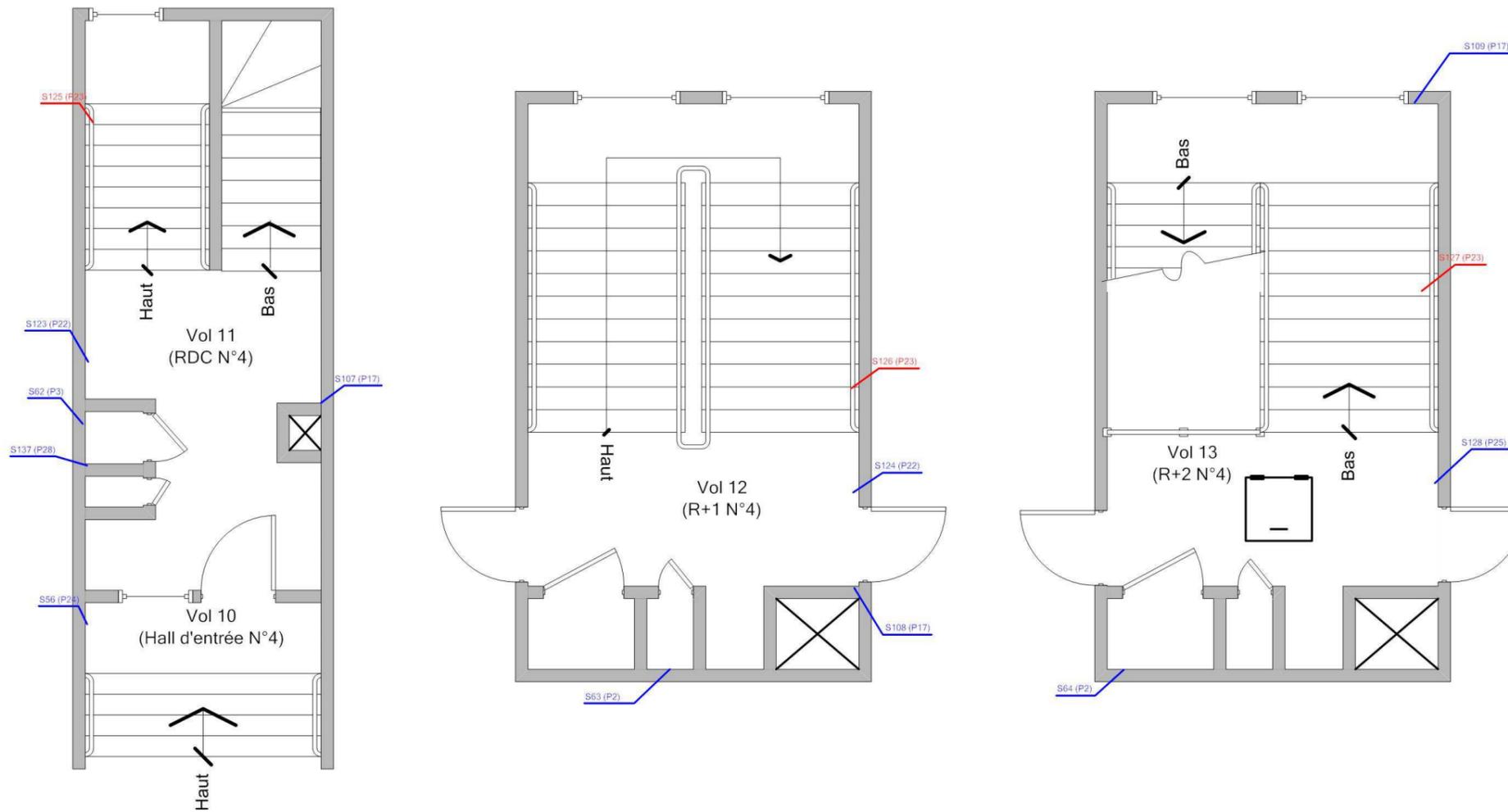
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°4 RDC À R+2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000182

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

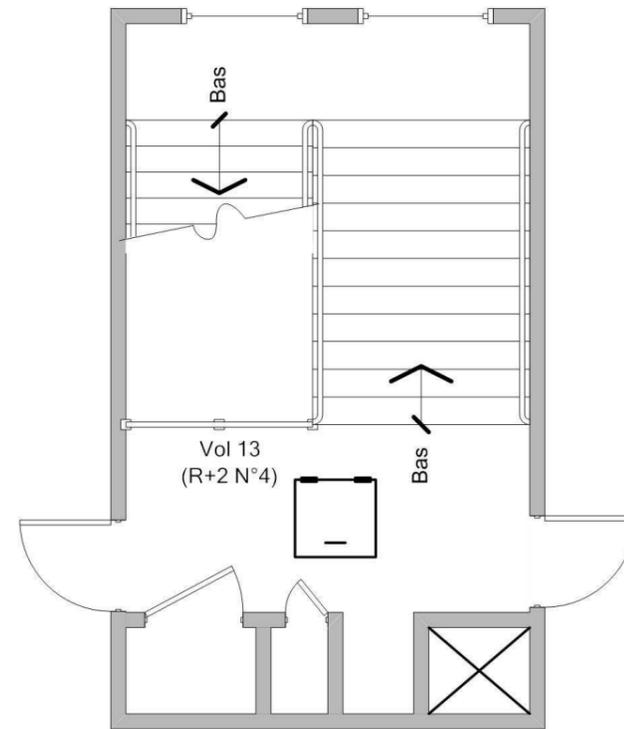
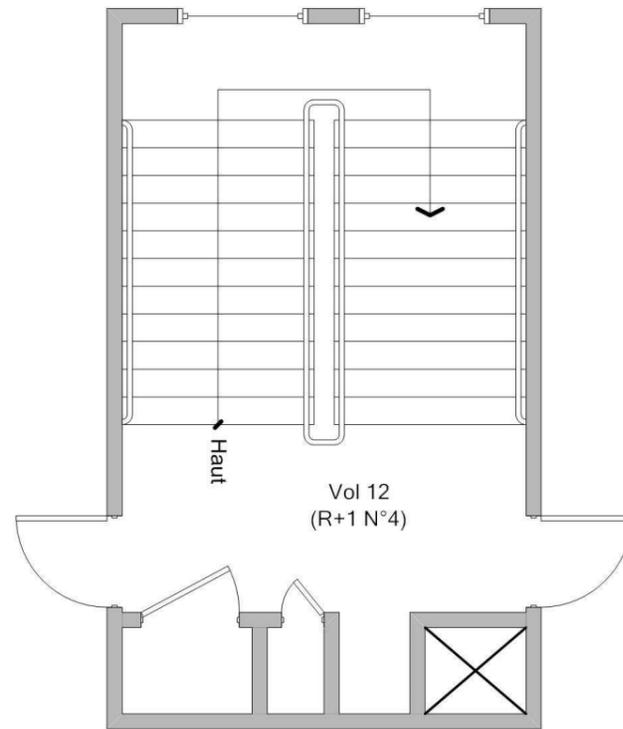
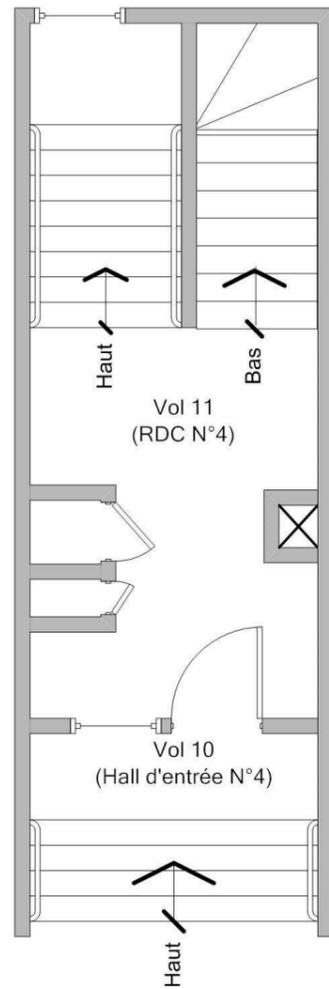
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°4 RDC À R+2 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000182

Légende



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

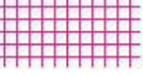
Date intervention
29/09/2016

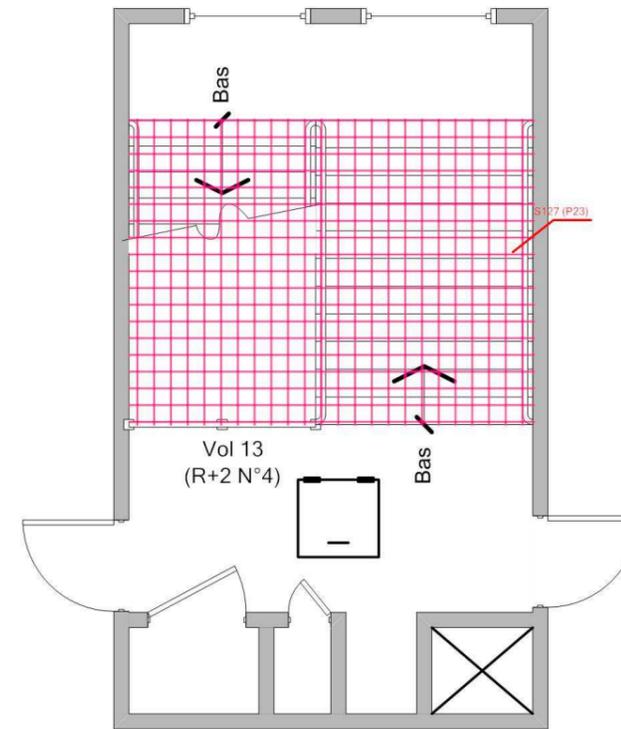
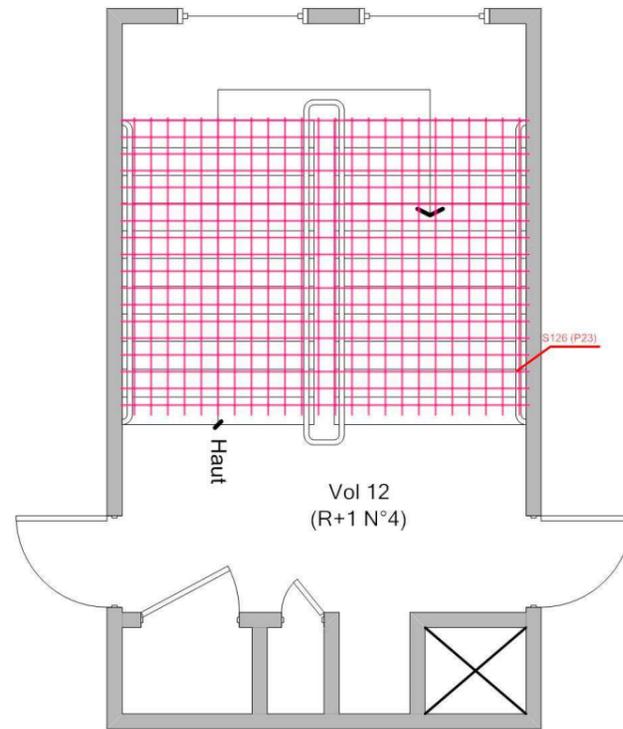
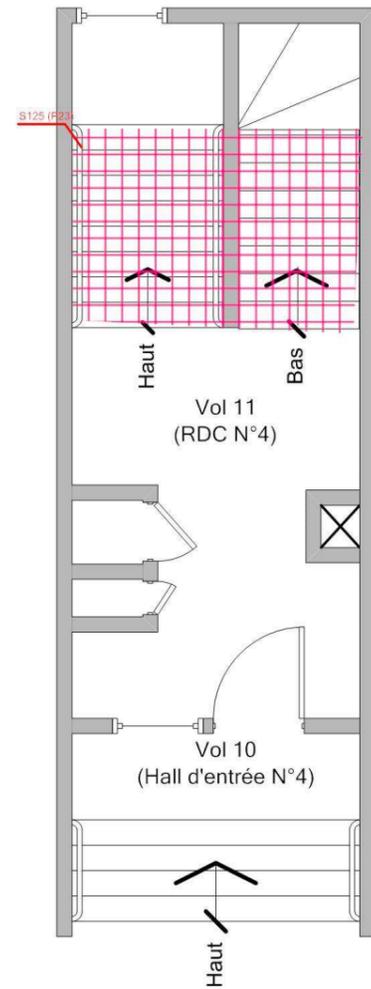
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°4 RDC À R+2 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000182

Légende

 P23 : Enduit plâtreux
plafond sous-face
escalier gouttelés
blancs



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

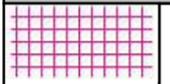
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

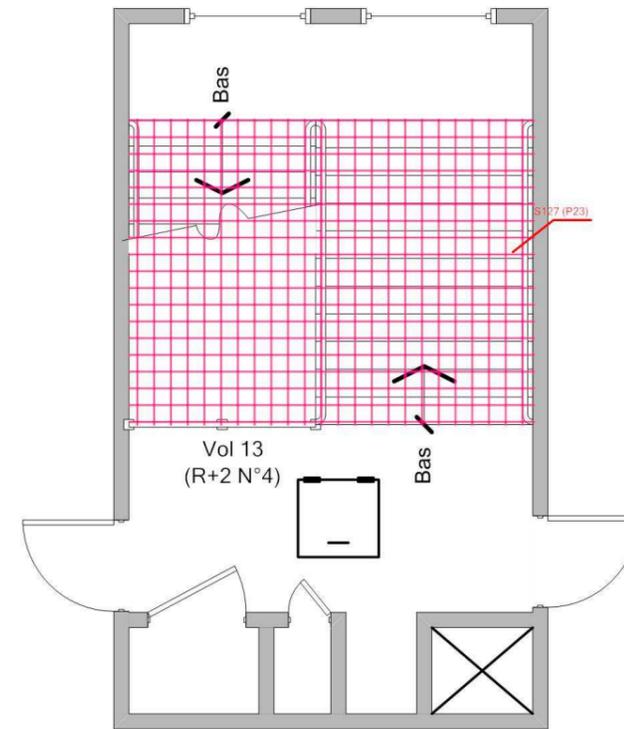
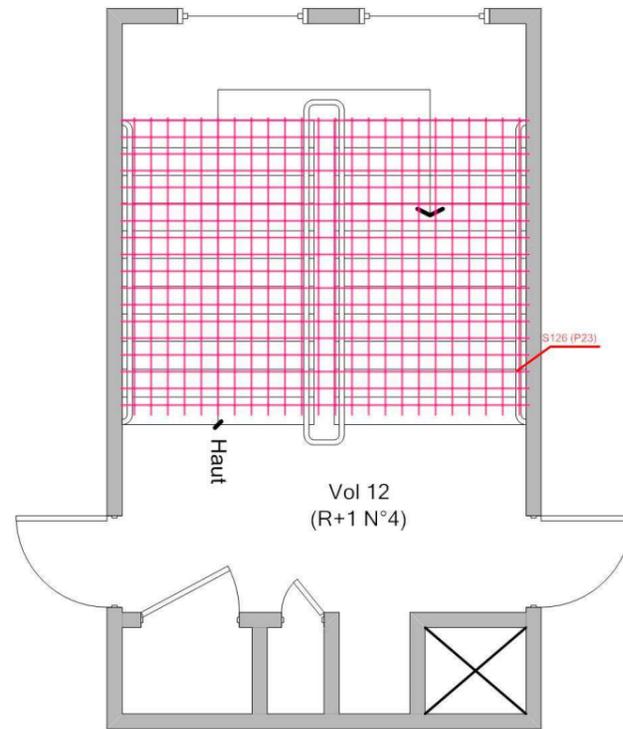
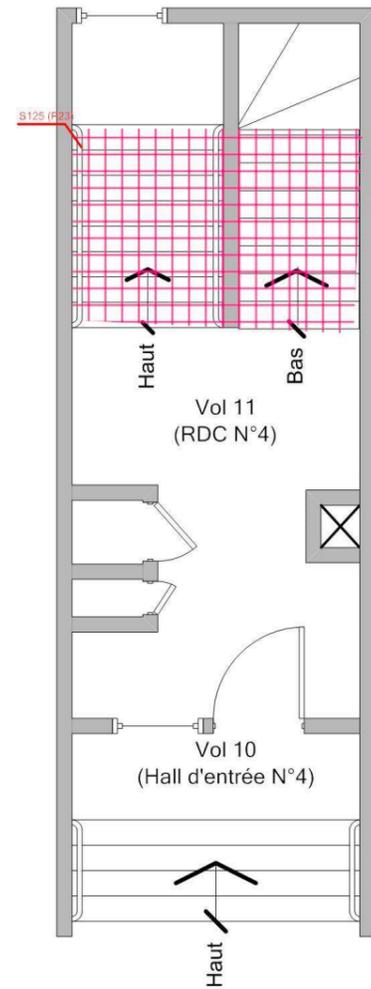
N°4 RDC À R+2 - MPCA PLAFOND ET FAUX-PLAFONDS

Référence:
002OY000182

Légende



P23 : Enduit plâtreux
plafond sous-face
escalier gouttelés
blancs



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

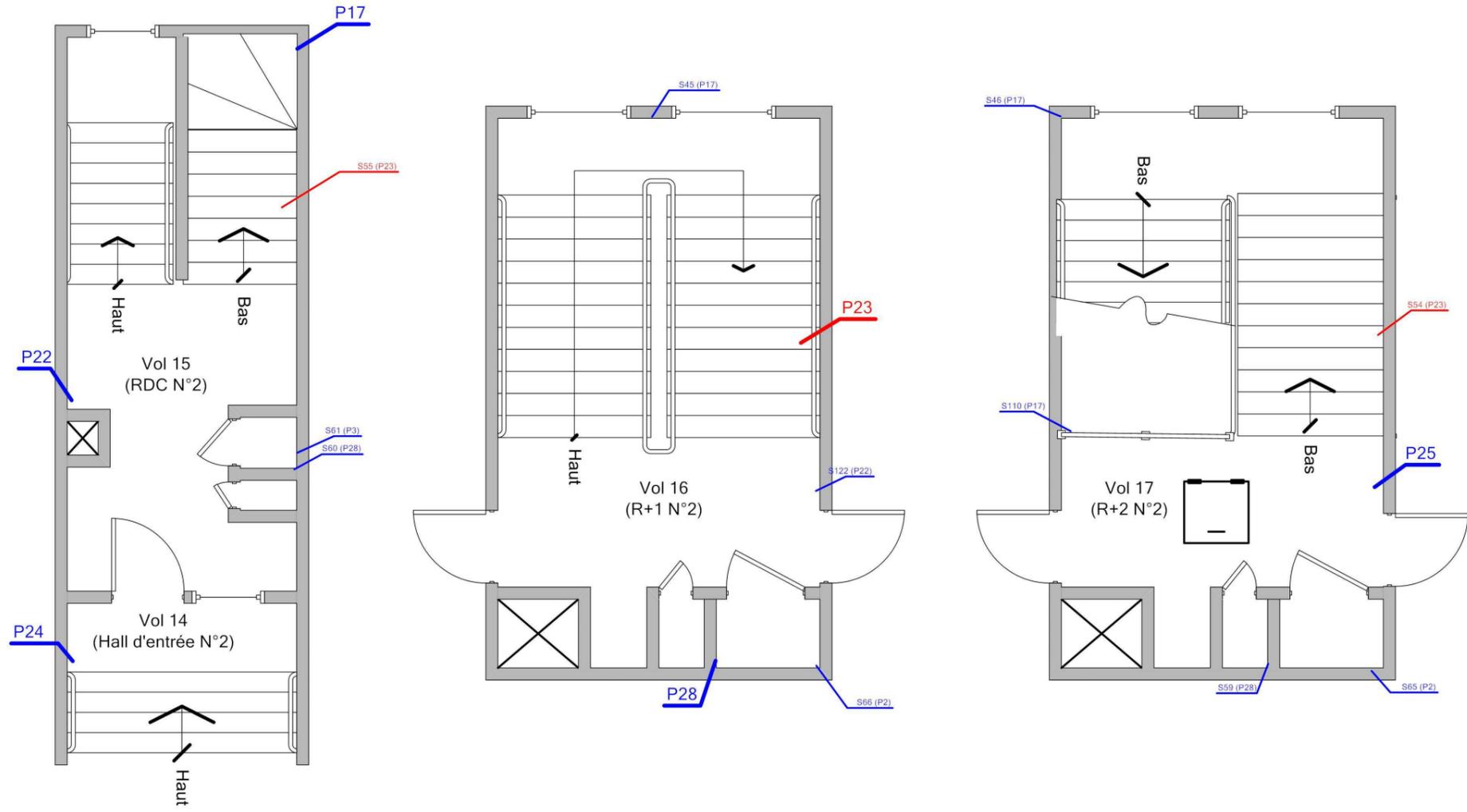
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°2 RDC À R+2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000182

Légende

	Localisation dun prélèvement positif
	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

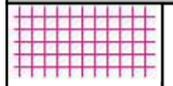
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

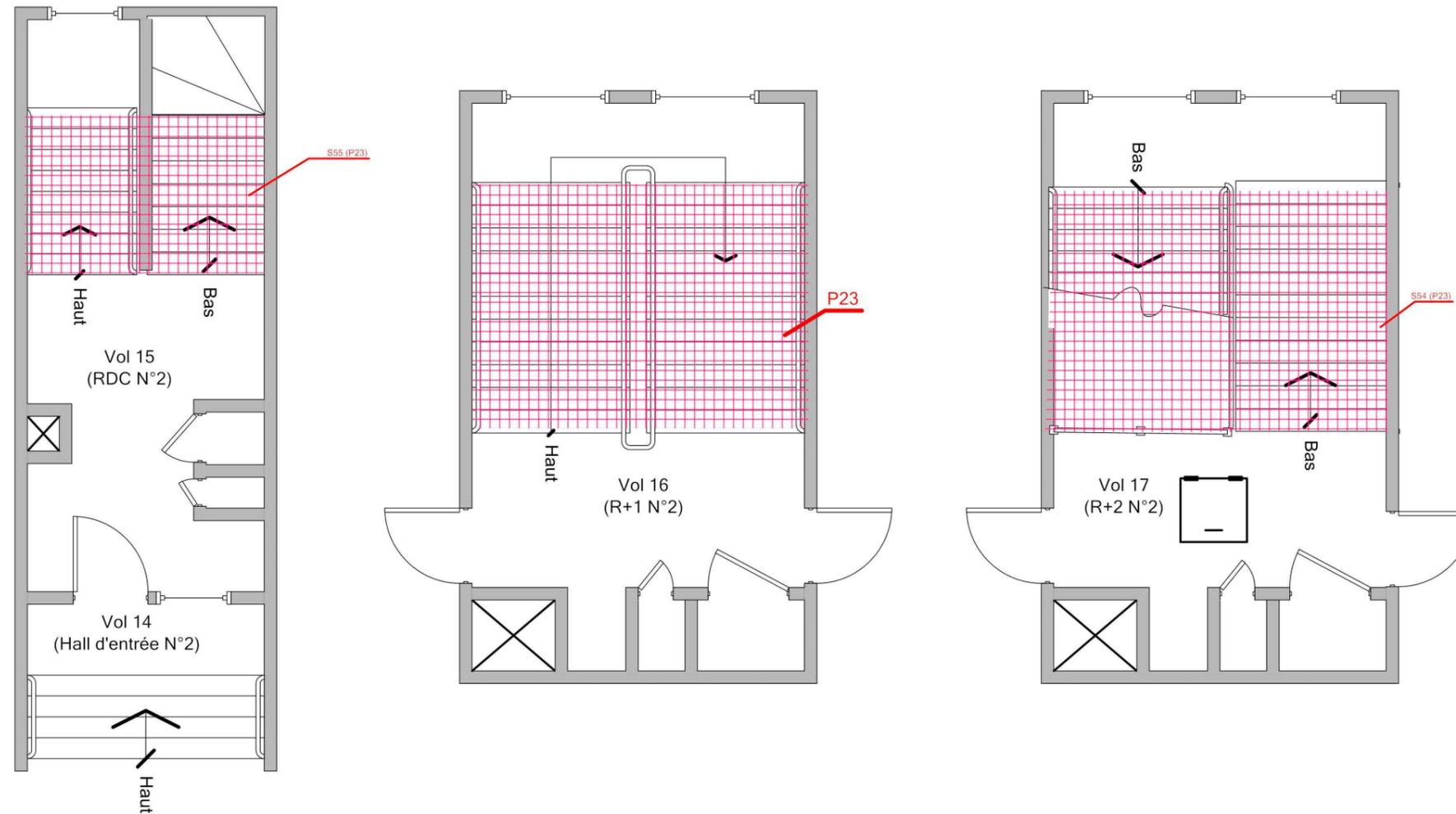
N°2 RDC À R+2 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000182

Légende



P23 : Enduit plâtreux
plafond sous-face
escalier gouttelés
blancs



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

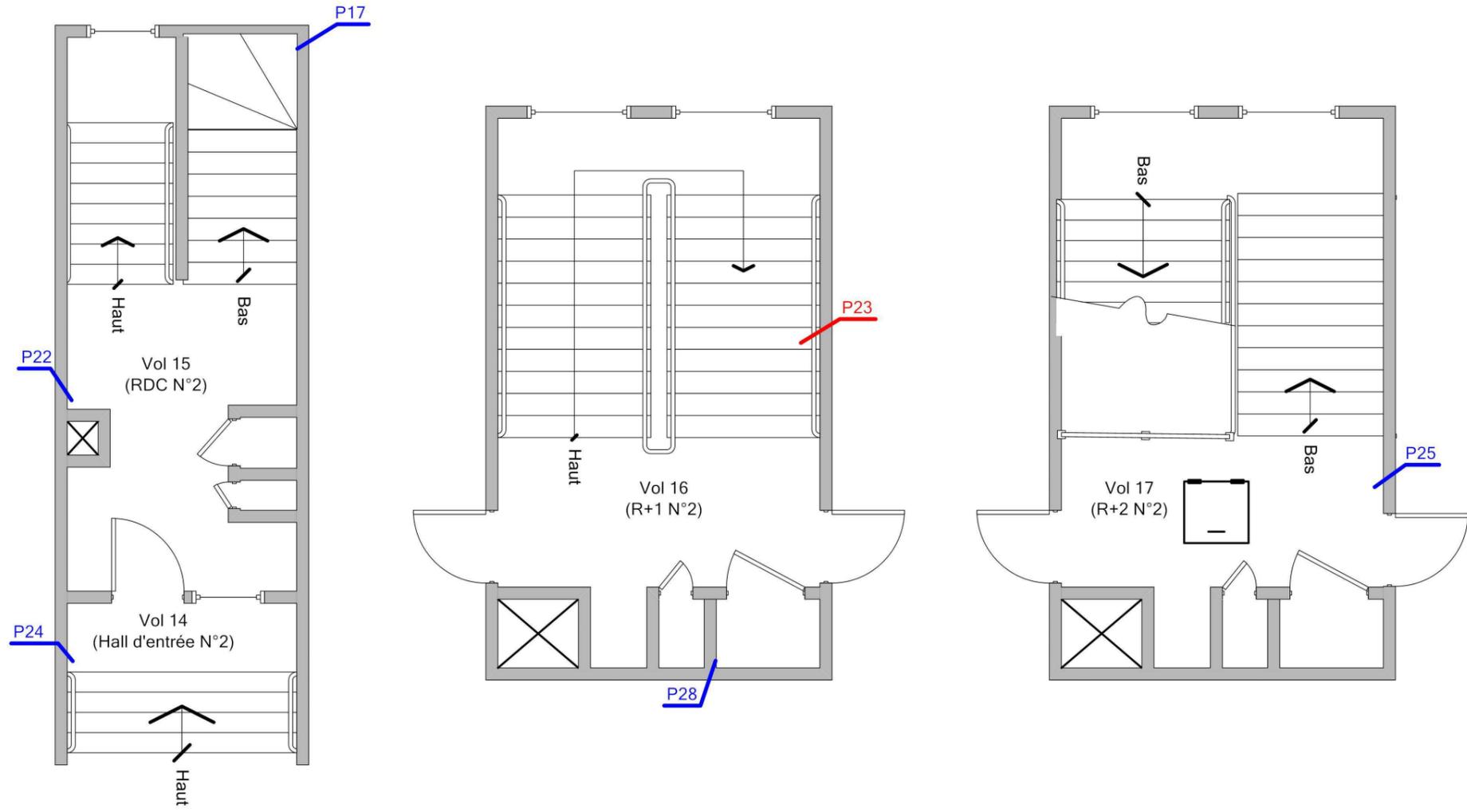
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

N°2 RDC À R+2 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002OY000182

Légende



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

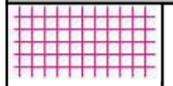
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

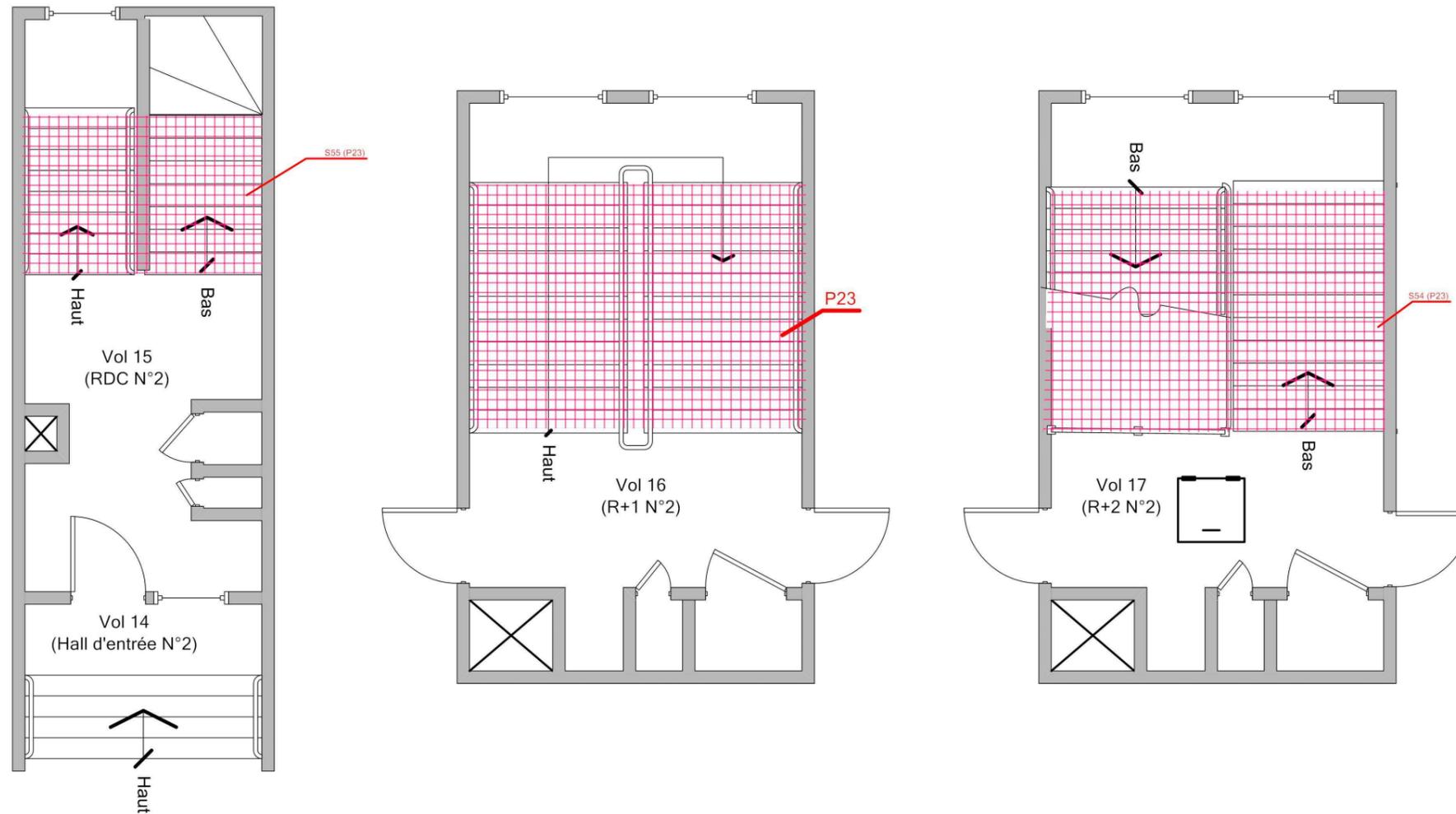
N°2 RDC À R+2 - MPCA PLAFOND ET FAUX-PLAFONDS

Référence:
002OY000182

Légende



P23 : Enduit plâtreux
plafond sous-face
escalier gouttelés
blancs



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

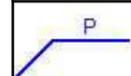
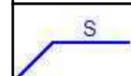
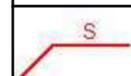
Date intervention
29/09/2016

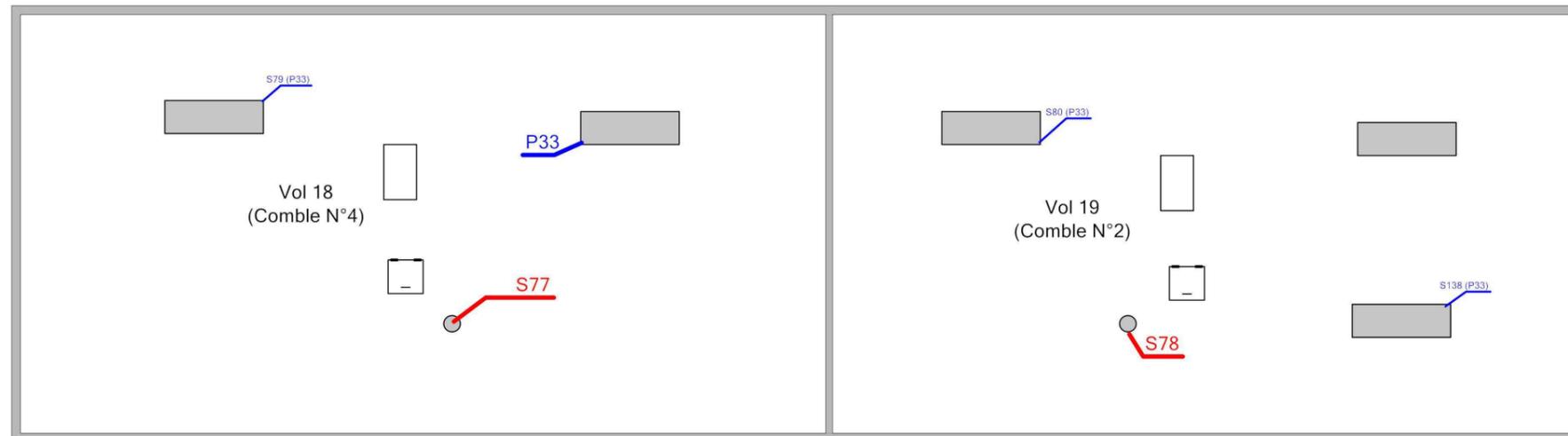
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

COMBLES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000182

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

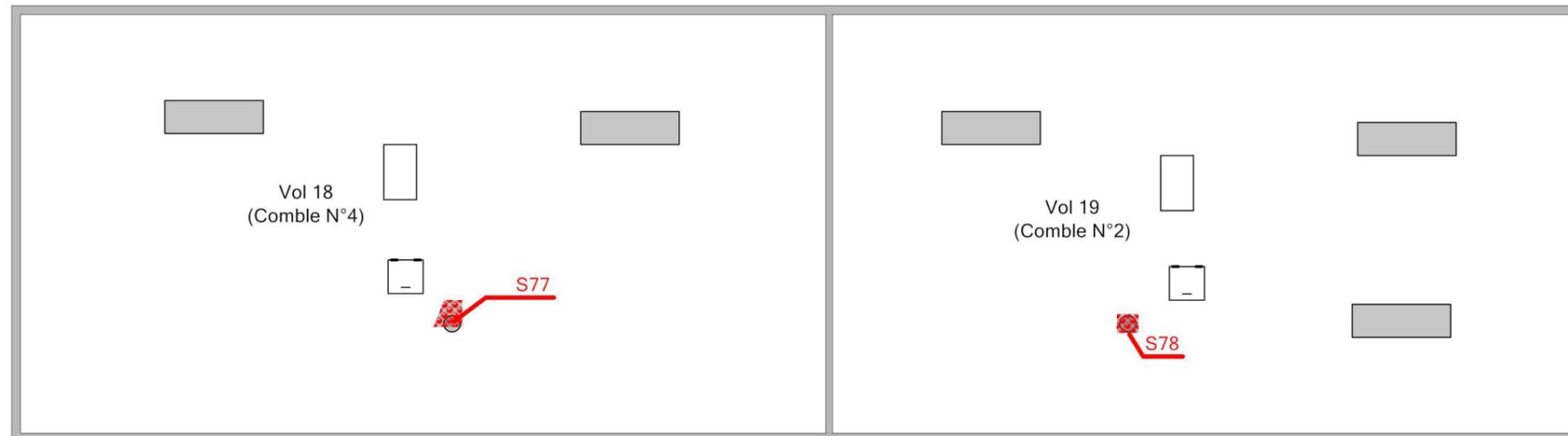
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

COMBLES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000182

Légende

	S78: Conduit en fibres-ciment
	S77: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

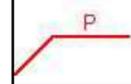
Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

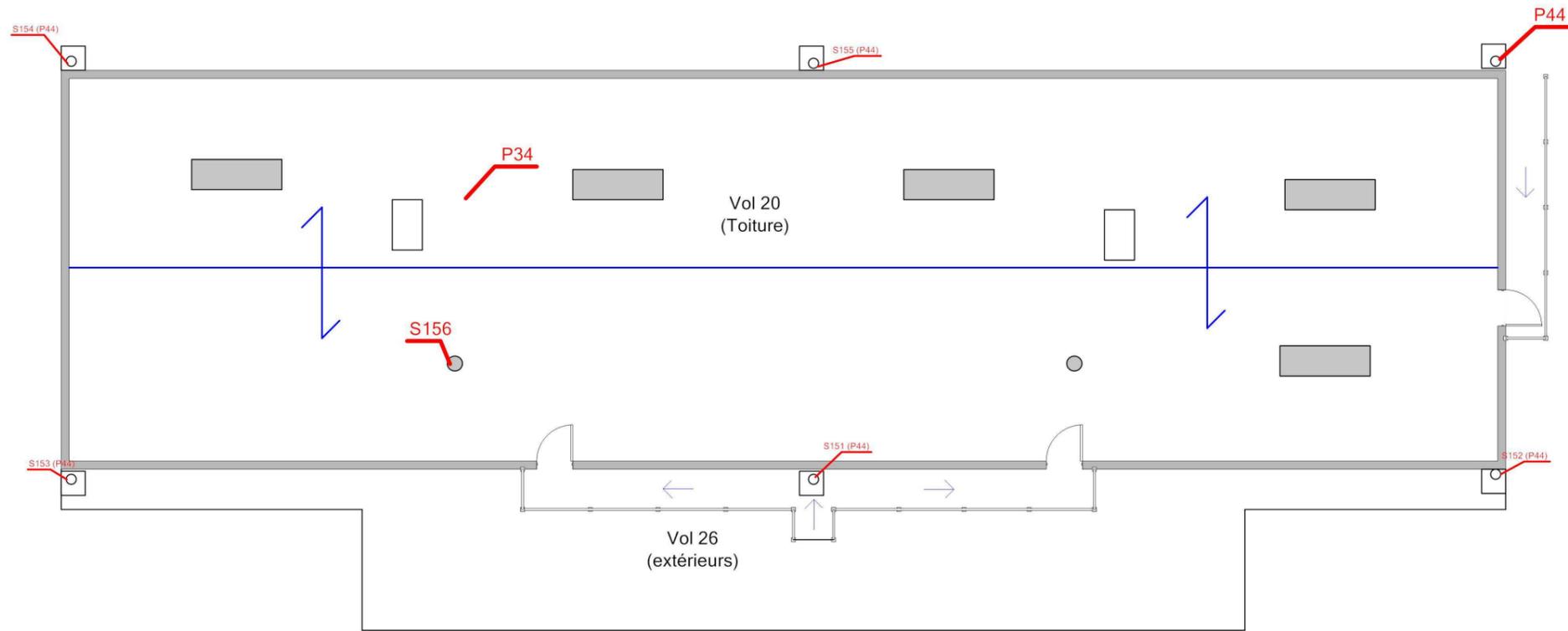
MASSE & TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000182

Légende

 P Localisation d'un prélèvement positif

 S Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

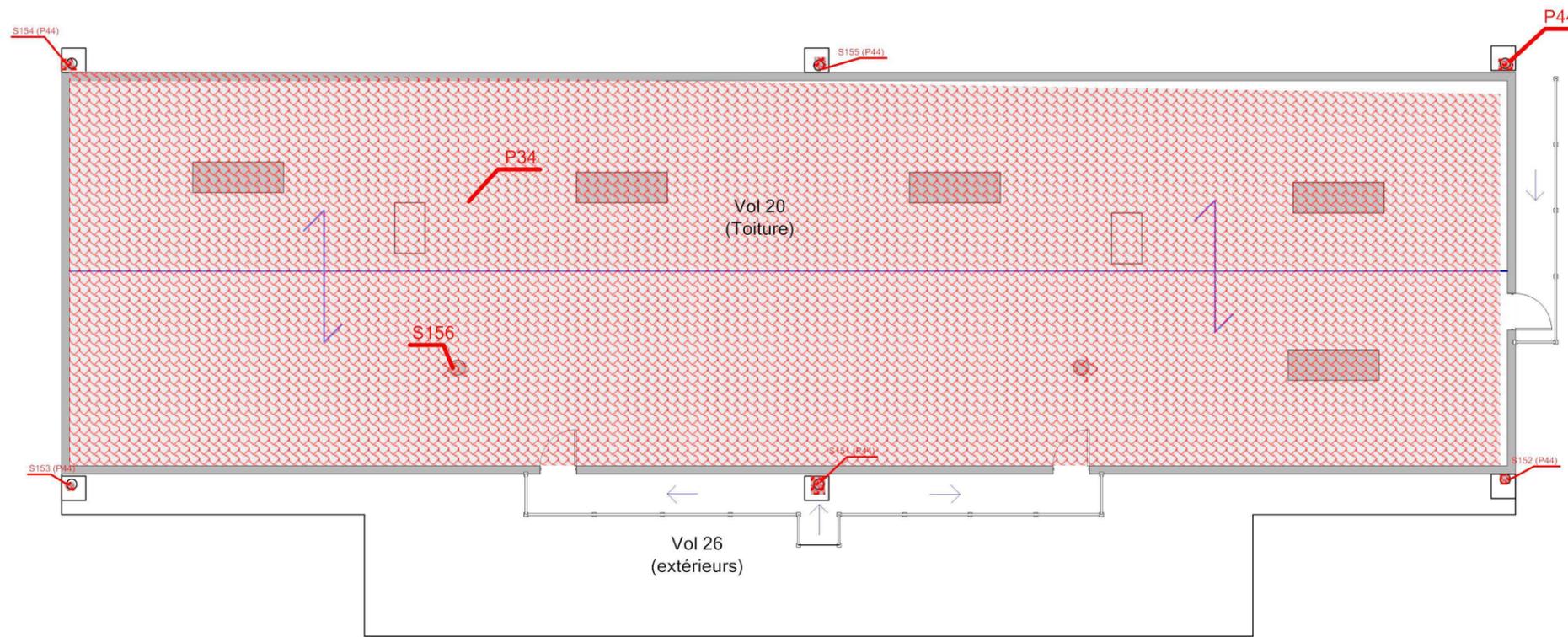
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

MASSE & TOITURE - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000182

Légende

	S156: Mitron
	P34 : Ardoises composites noir avec fibres visibles
	P44 : Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

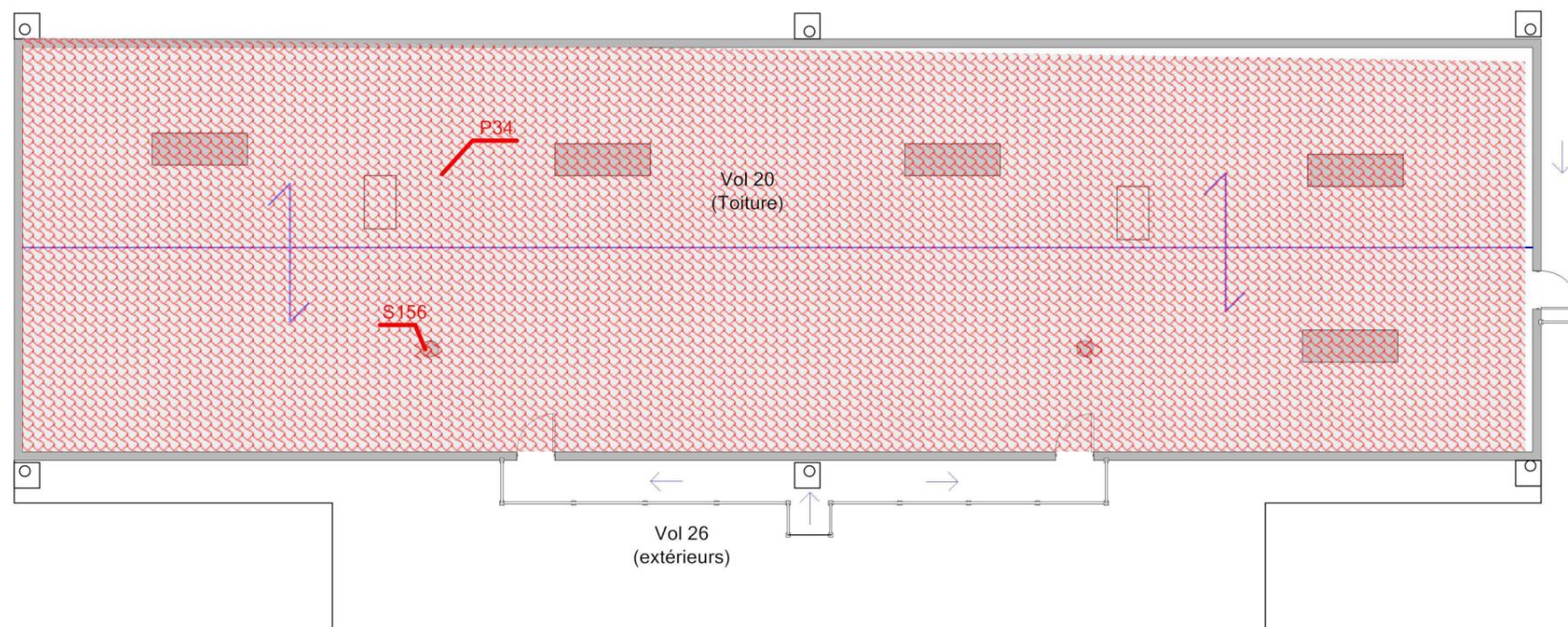
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

MASSE & TOITURE - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ

Référence:
002OY000182

Légende

	S156: Mitron
	P34 : Ardoises composites noir avec fibres visibles



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

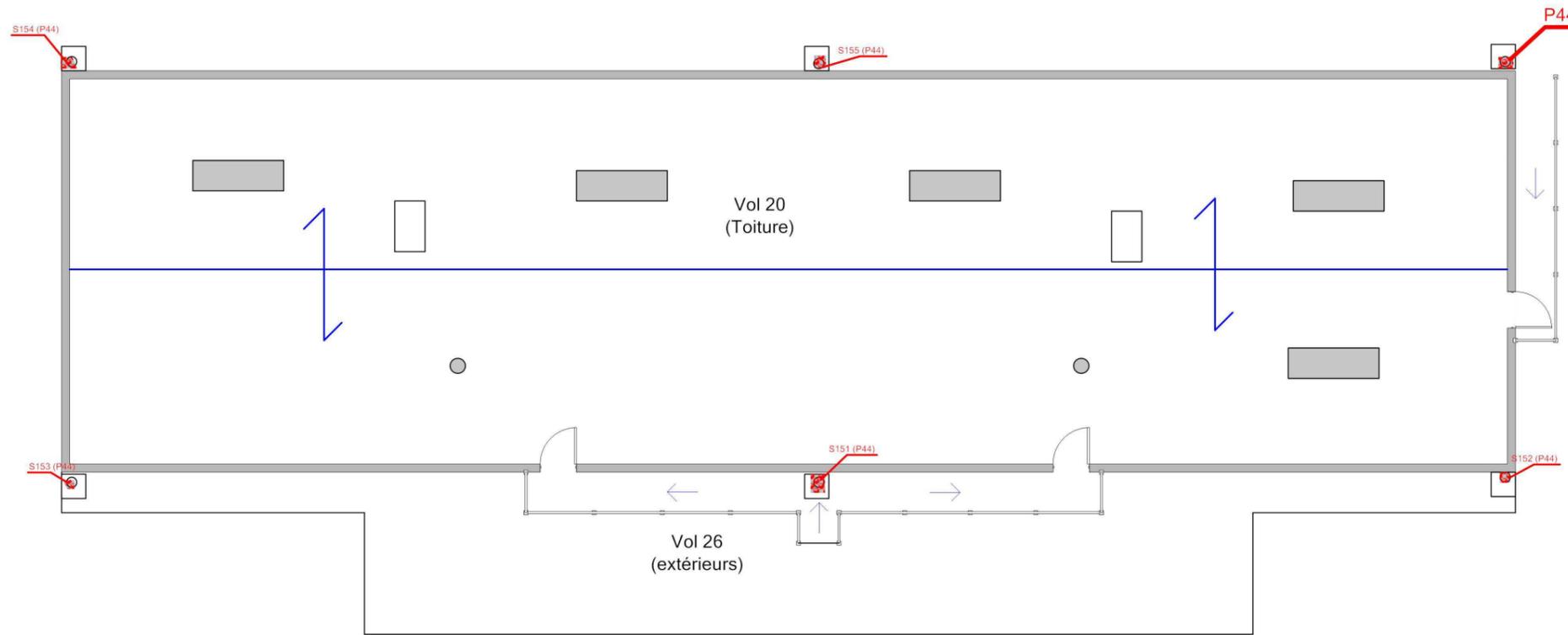
Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

Légende

	P44 : Conduit en fibres-ciment
--	--------------------------------



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

Légende



Vol 23
(pignon gauche)



Adresse du bien
RUE AMBROISE PARE
53400 CRAON

Désignation
Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage

Date intervention
29/09/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002OY000182 n°33 - 2 (P33)	combles - Vol 18 (Comble N°4)	Prélevement
002OY000182 n°33 - 1 (P33)	combles - Vol 18 (Comble N°4)	Prélevement
S77 - 1 (S77)	combles - Vol 19 (Comble N°2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S78 - 1 (S78)	combles - Vol 19 (Comble N°2)	Présence sur présentation de documents

Référence	Localisation	Action
002OY000182 n°34 - 1 (P34)	masse & toiture - Vol 20 (Toiture)	Prélevement
002OY000182 n°34 - 2 (P34)	masse & toiture - Vol 20 (Toiture)	Prélevement
002OY000182 n°44 - 1 (P44)	masse & toiture - Vol 26 (extérieurs)	Prélevement
002OY000182 n°44 - 2 (P44)	masse & toiture - Vol 26 (extérieurs)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002OY000182 n°17 - 2 (P17)	N°2 RDC à R+2 - Vol 15 (RDC N°2)	Prélevement
002OY000182 n°17 - 1 (P17)	N°2 RDC à R+2 - Vol 15 (RDC N°2)	Prélevement
002OY000182 n°22 - 1 (P22)	N°2 RDC à R+2 - Vol 15 (RDC N°2)	Prélevement
002OY000182 n°23 - 1 (P23)	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	Prélevement
002OY000182 n°23 - 2 (P23)	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	Prélevement
002OY000182 n°24 - 1 (P24)	N°2 RDC à R+2 - Vol 14 (Hall d'entrée N°2)	Prélevement
002OY000182 n°24 - 2 (P24)	N°2 RDC à R+2 - Vol 14 (Hall d'entrée N°2)	Prélevement
002OY000182 n°25 - 2 (P25)	N°2 RDC à R+2 - Vol 17 (R+2 N°2)	Prélevement
002OY000182 n°25 - 1 (P25)	N°2 RDC à R+2 - Vol 17 (R+2 N°2)	Prélevement
002OY000182 n°28 - 2 (P28)	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	Prélevement
002OY000182 n°28 - 1 (P28)	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002OY000182 n°2 - 1 (P2)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement
002OY000182 n°2 - 2 (P2)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement
002OY000182 n°3 - 1 (P3)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement
002OY000182 n°3 - 2 (P3)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement
002OY000182 n°4 - 1 (P4)	sous-sol - Vol 4 (Séchoir 2)	Prélevement
002OY000182 n°4 - 2 (P4)	sous-sol - Vol 4 (Séchoir 2)	Prélevement
002OY000182 n°5 - 2 (P5)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
002OY000182 n°5 - 1 (P5)	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	Prélevement
002OY000182 n°9 - 2 (P9)	sous-sol - Vol 3 (Local vo N°4)	Prélevement
002OY000182 n°9 - 1 (P9)	sous-sol - Vol 3 (Local vo N°4)	Prélevement
002OY000182 n°10 - 1 (P10)	sous-sol - Vol 8 (Local fioul)	Prélevement
002OY000182 n°10 - 2 (P10)	sous-sol - Vol 8 (Local fioul)	Prélevement
	sous-sol - Vol 1 (Séchoir 1)	I1
	sous-sol - Vol 9 (Chaufferie)	I2
S4 - 1 (S4)	sous-sol - Vol 3 (Local vo N°4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S5 - 1 (S5)	sous-sol - Vol 3 (Local vo N°4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S37 - 1 (S37)	sous-sol - Vol 6 (Local vo N°2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S38 - 1 (S38)	sous-sol - Vol 6 (Local vo N°2)	Présence sur présentation de documents



002OY000182 n°2 - 1 (P2)



002OY000182 n°2 - 2 (P2)



002OY000182 n°3 - 1 (P3)



002OY000182 n°3 - 2 (P3)



002OY000182 n°4 - 1 (P4)



002OY000182 n°4 - 2 (P4)



002OY000182 n°5 - 2 (P5)



002OY000182 n°5 - 1 (P5)



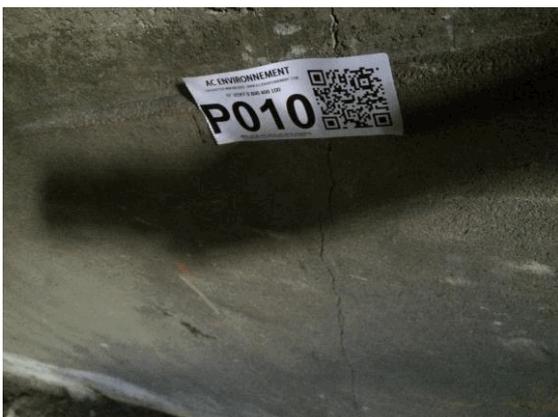
002OY000182 n°9 - 2 (P9)



002OY000182 n°9 - 1 (P9)



002OY000182 n°10 - 1 (P10)



002OY000182 n°10 - 2 (P10)



002OY000182 n°17 - 2 (P17)



002OY000182 n°17 - 1 (P17)



002OY000182 n°22 - 1 (P22)



002OY000182 n°23 - 1 (P23)



002OY000182 n°23 - 2 (P23)



002OY000182 n°24 - 1 (P24)



002OY000182 n°24 - 2 (P24)



002OY000182 n°25 - 2 (P25)



002OY000182 n°25 - 1 (P25)



002OY000182 n°28 - 2 (P28)



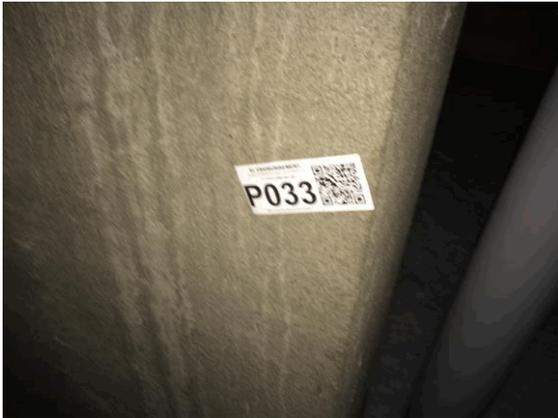
002OY000182 n°28 - 1 (P28)



002OY000182 n°33 - 2 (P33)



002OY000182 n°33 - 1 (P33)



002OY000182 n°34 - 1 (P34)



002OY000182 n°34 - 2 (P34)



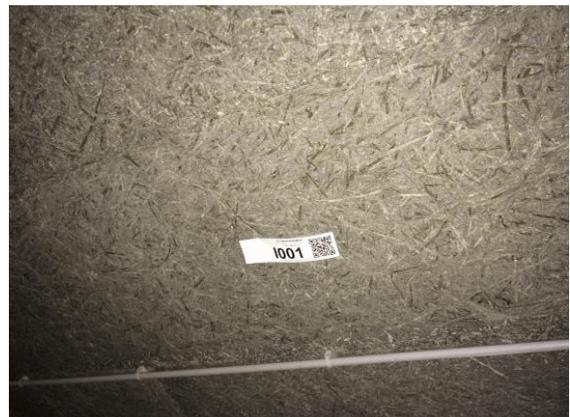
002OY000182 n°44 - 1 (P44)



002OY000182 n°44 - 2 (P44)



11 - 1



I2 - 1



S4 - 1 (S4)



S5 - 1 (S5)



S37 - 1 (S37)



S38 - 1 (S38)



S77 - 1 (S77)



S78 - 1 (S78)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S4	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3 (Local vo N°4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S5	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3 (Local vo N°4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S37	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (Local vo N°2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S38	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (Local vo N°2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Materiau :	Enduit plâtreux blanc + peinture non
Réf mesure :	P23	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 16 (R+1 N°2), Vol 17 (R+2 N°2), Vol 15 (RDC N°2), Vol 11 (RDC N°4), Vol 12 (R+1 N°4), Vol 13 (R+2 N°4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S77	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (Comble N°2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S78	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (Comble N°2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Matériau :	Matériau noir avec fibres visibles
Réf mesure :	P34	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 20 (Toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Matériau :	Fibrociment gris avec fibres visibles +
Réf mesure :	P44	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 26
Batiment :			(extérieurs)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000182	Materiau :	Mitron
Réf mesure :	S156	Destination du local :	
Date évaluation :	29/09/2016	Local ou zone homogène :	Vol 20 (Toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Matériau	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - joints de parpaings -	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	
P3	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - voiles beton banché brut -	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	
P4	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux rose avec poussières + couche bitumineuse noire non séparable -	sous-sol - Vol 4 (Séchoir 2)	
P5	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris hétérogène + matériau compact blanc - sous-face escalier + brut -	sous-sol - Vol 2 (Local commun N°4)	
P9	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable - béton incliné V.O. -	sous-sol - Vol 3 (Local vo N°4)	
P10	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - de finition gris 1m de haut -	sous-sol - Vol 8 (Local fioul)	
P17	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable - enduit sous peintures décoratives -	N°2 RDC à R+2 - Vol 15 (RDC N°2)	
P22	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable - gouttelés blancs -	N°2 RDC à R+2 - Vol 15 (RDC N°2)	
P23	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable - plafond sous-face escalier gouttelés blancs -	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	
P24	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment - hall d'entrée -	N°2 RDC à R+2 - Vol 14 (Hall d'entrée N°2)	
P25	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable - plafonds blancs dernier etage -	N°2 RDC à R+2 - Vol 17 (R+2 N°2)	
P28	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable - joints d'assemblage briques rouge -	N°2 RDC à R+2 - Vol 16 (R+1 N°2)	
P33	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + matériau fibreux blanc - enduits ciment de cheminée -	combles - Vol 18 (Comble N°4)	

P34	Toiture et étanchéité	Ardoises	Matériau noir avec fibres visibles - -	masse & toiture - Vol 20 (Toiture)	
P44	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable - évacuation EP + mortier de rebouchage -	masse & toiture - Vol 26 (extérieurs)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5009 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5009
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (Local commun N°4)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5010 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5010
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182003 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (Local commun N°4)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5011 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5011
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182004 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 4 (Séchoir 2)
Description ITGA	Matériau fibreux rose avec poussières / Couche bitumineuse noire

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux rose avec poussières + couche bitumineuse noire non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5012 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5012
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182005 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 2 (Local commun N°4)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Matériau compact blanc

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène + matériau compact blanc	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5016 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Ludovic GARDENAT
 64 rue Clément Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
 Echantillon ITGA : IT071610-5016
 Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182009 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 3 (Local vo N°4)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5017 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5017
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182010 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (Local fioul)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5024 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5024
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182017 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 15 (RDC N°2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5030 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5030
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182022 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 15 (RDC N°2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture / Matériau gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5031 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5031
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182023 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 16 (R+1 N°2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peinture / Matériau gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 07/10/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5032 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5032
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182024 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 14 (Hall d'entrée N°2)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac hétérogène + peintures multiples non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5033 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5033
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182025 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 17 (R+2 N°2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau gris en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + matériau gris en vrac non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5036 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5036
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182028 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 16 (R+1 N°2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5041 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5041
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182033 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 18 (Comble N°4)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Matériau fibreux blanc

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit compact gris hétérogène + matériau fibreux blanc	META le 06/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5042 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5042
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182034 / Toiture et étanchéité / Ardoises / Ardoises composites / Vol 20 (Toiture)
Description ITGA	Matériau noir avec fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau noir avec fibres visibles	MOLP le 05/10/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-5052 EN DATE DU 07/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-99559
Echantillon ITGA : IT071610-5052
Reçu au laboratoire le : 04/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000182
Dossier client	_0008000002_ RUE AMBROISE PARE - 53400 CRAON Bâtiment composé de 2 cages et de 1 étage
Echantillon	002OY000182044 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Conduit en fibres-ciment / Vol 26 (extérieurs)
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Fibrociment gris avec fibres visibles + peinture non séparable	MOLP le 05/10/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile Crocidolite	2

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste